

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville

33730 Villandraut

Tél. : 05.56.25.85.55

Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 14 jusqu'à 21 h 15 et 15 après

Nombre de Votants : 14 jusqu'à 21 h 15 et 15 après

Le 12 juin 2009 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Plénière Extraordinaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie BAUP

Date de convocation : 4 juin 2009

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Alain CAPS, Jean-Pierre AUROUX, Sophie LAULAN (Noaillan), Jeanne-Marie BAUP, Cécilia MATEU-BAREL (Uzeste), Eric COURCY, Jean BELIARD (Villandraut) ; Maryse BANQUET RENARD, Bernard BORDESSOULLES (Lucmau) ; Marielle CRUSE, Roselyne LALANNE, Jean BUNGERT (Préchac) ; André L'AZOU, Liliane BORDESSOULES de 21 h 15 à 21 h 45 et Isabelle DEXPERT de 21 h 45 à la fin de la séance, (Pompéjac).

Absents excusés :

Marianne LABOUILLE, Mireille MORLET (Bourideys); Dominique PAIROYS (Villandraut), Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis)

Approbation du compte rendu précédent

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 12 juin 2009.

A noter ; deux fautes d'orthographe à corriger.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

Monsieur BUNGERT demande à Madame la Présidente de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour en questions diverses une information concernant « Gironde Numérique » ce qui est accepté à l'unanimité des présents.

Délibération Modificative au Budget Général

Madame la Présidente expose, que la délibération acceptant les délais de retard à l'exécution du Marché ALSH et salle spécialisée à Villandraut, a pour conséquence, de la part de la Trésorerie, l'émission d'intérêts moratoires.

Elle propose d'abonder l'article 6711 de 1 700 € que l'on débite du 022 – Dépenses imprévues de ce même montant.

Vu le budget primitif 2009, les décisions modificatives et les engagements en cours,

Le Conseil Communautaire, à 2 voix Contre, 1 Abstention et 11 Pour, DECIDE de procéder sur le budget 530 COMMUNAUTE DE COMMUNES, aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
67	6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés (D)		1 700,00 E
022	022 Dépenses imprévues (D)	1 700,00 E	

Délibération Modificative au Budget annexe Ordures Ménagères et Déchèterie

Madame la Présidente expose qu'avec les nouveaux délais de paiement de janvier 2009, quelques retards ont été enregistrés par la Trésorerie et ont donné lieu à des intérêts moratoires. Elle propose que ;

Vu le budget primitif 2009, les décisions modificatives et les engagements en cours,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de procéder sur le budget 533 OM DECHETTERIE, aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
67	6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés (D)		15,00 E
022	022 Dépenses imprévues (D)	15,00 E	

Délibération Modificative au Budget annexe « Les 3 Circons »

Madame la Présidente expose qu'avec les nouveaux délais de paiement de janvier 2009, quelques retards ont été enregistrés par la Trésorerie et ont donné lieu à des intérêts moratoires. Elle propose que ;

Vu le budget primitif 2009, les décisions modificatives et les engagements en cours,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de procéder sur le budget annexe « Les 3 Circons », aux modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Réduction	Ouverture
67	6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés (D)		50,00 E
011	60631 Fournitures d'entretien (D)	50,00 E	

Point travaux de la Commission 1

Centre serveur

Monsieur Le Directeur Général des Services expose que le principe d'un équipement Centre Serveur pour les services de la Cdc étant acquis (sécurité des données, sauvegardes automatisées, cohérence des bases de données), quatre propositions ont été faites aux services et trois examinées, la quatrième étant disproportionnée, à savoir ;

1. Une solution Orange de serveur virtuel (serveur distant avec location du service), solution écartée à cause de son prix prohibitif,
2. Une solution SYS1 pour un montant de 3 550 € et unemaintenance très élevée,
3. Une solution DUFFAU pour un montant de 3 740 € et une maintenance raisonnable.

Les 3 propositions sont identiques sur le matériel.

La Commission 1 réunie le 19 mai dernier a privilégié, la solution DUFFAU pour ses coûts de maintenance les plus bas et la proximité du service.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire décide :

- o D'opter pour la proposition de l'Entreprise DUFFAU et,
- o Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

L'Info Comm

Madame la Présidente fait circuler une maquette du prochain « Info Comm » à paraître pour le 1^{er} semestre 2009.

La commission a programmé sa distribution avec le prochain « Lou Sabitout », le 8 juillet prochain.

D'ici là, il sera adressé par mail au Comité de Lecture, Mme BAUP, Mme BANQUET RENARD, M. BUNGERT que Madame la Présidente propose d'élargir. M. L'AZOU s'inscrit dans la démarche.

Renouvellement des contrats arrivant à terme au 14 juin 2009

Madame la Présidente expose la liste des contrats concernés et les nécessités de service qui ont prévalu aux décisions ainsi énumérées :

- Quatre contrats seront renouvelés à raison de 8 h hebdomadaires,
- Un contrat sera renouvelé à raison de 5 h hebdomadaires et
- Un ne sera pas renouvelé, l'agent n'ayant pas voulu poursuivre sa collaboration avec le service.

Commission 2

En l'absence de Monsieur le Vice Président excusé, Monsieur Le Directeur Général des Services expose qu'un rendez-vous a été pris avec l'Entreprise SATTANINO afin de définir les travaux à exécuter dans le cadre du Marché à Bon de commande pour l'entretien de la voirie communautaire.

Madame LALANNE rappelle qu'elle a demandé à Monsieur PAIROYS d'inscrire la piste de Choye, qui bien qu'elle soit en sens interdit, est très fréquemment empruntée par les usagers de la Déchèterie et donc détériorée, ce qui provoque la colère des deux riverains.

Commission 3

Tourisme

Madame la Vice Présidente rappelle à l'assemblée la campagne de consultation en cours lors de la dernière séance. La réunion de concertation à Villandraut a abouti à une demande de temps de réflexion de la part des commerçants qui se sont réunis à deux reprises et a révélé le manque d'esthétisme notamment au niveau du château à Villandraut où le nombre de lattes risquait de constituer un véritable mur illisible et quelques omissions.

La Commune d'Uzeste a proposé l'implantation d'un RIS (Relais Information Service) à l'entrée des villages.

Cette proposition a donc été retenue à Villandraut, la commune n'attend plus que l'aval de son Conseil Municipal.

Préchac n'a pas souhaité cette forme de panneau. Et la commune d'Uzeste y réfléchit encore.

Les lattes seraient donc réservées aux Services Publics, hébergements, hôtels et restaurants. A ce stade des travaux, restent à consulter les services de l'Etat (DDE et Bâtiments de France).

Il est évident que ce chantier ne saurait être engagé pour la saison 2009 mais il est absolument nécessaire que tout soit prêt en septembre pour lancer une consultation sur deux options de supports bois ou alu.

Il a été décidé également d'implanter un panneau de Bienvenue à l'entrée du Canton sur chaque commune sur lequel figurerait le logo de la Communauté. Ce logo figurerait également sur les panneaux des Services Publics de la Cdc en rappel. Les communes de Cazalis et Pompéjac ont choisi de faire figurer la traduction occitane à leur souhait de bienvenue.

Un panneau I pour l'Office de Tourisme figurera également sur les RIS.

Il a été également convenu que l'entretien et la pose de ces panneaux seraient à la charge de chaque commune. La pose est programmée pour cet hiver, époque de l'année où les agents sont moins sollicités.

La Communauté de Communes attend un courrier de validation de chaque commune pour une délibération lors de la plénière de juillet.

Office de Tourisme Intercommunautaire

Madame la Présidente et Madame la Vice Présidente partagent le même sentiment concernant la dernière réunion portant débats pour la création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire. Il semblerait aujourd'hui que les travaux menés tendent tous vers le même but : la création d'une structure commune.

Monsieur MERIC et Madame DEXPERT mèneront quelques travaux préparatoires avec le Pays des Landes de Gascogne.

Les 3 Cirons

Madame la Vice Présidente rend compte de la réunion de la commission d'appel d'offre pour l'ouverture des plis suite à la consultation pour des travaux de démolition et la réhabilitation de bâtiments ;

Les Lots 1 et 2 regroupant la démolition, le gros œuvre et la charpente couverture zinguerie. Ils n'ont pas reçu d'offres – Un nouveau délai a été accordé aux entreprises ayant retiré le dossier de consultation et la consultation a été ouverte à d'autres entreprises.

Les Lots 3 et 4 (menuiseries bois-peinture) arrivent très au-delà de l'estimation du mandataire. Une négociation est en cours ; si elle ne donnait pas satisfaction, une nouvelle consultation en procédure adaptée serait lancée.

Madame la Présidente a donc confirmé sa décision de déclarer la consultation infructueuse et de relancer une consultation en procédure adaptée.

Une nouvelle ouverture des plis est fixée au 26 juin prochain et l'analyse au 10 juillet 2009.

PLU

Madame la Présidente expose que suite aux modifications apportées par les commissions urbanismes des communes les 10 et 14 avril derniers, le Cabinet UH a procédé à leurs enregistrements.

Ces PLU seront présentés aux Personnes Publiques Associées le Vendredi 19 juin 2009 à 10 h à la Salle Saint Pierre à Préchac

Quant au PLU de Cazalis, elle a reçu ce jour son rapport d'Enquête Publique. Tout s'est bien déroulé.

Commission 4

Madame la Présidente rend compte de la dernière commission 4 qui s'est déroulée le 8 juin dernier et rappelle les modes de calcul qui ont permis de fixer les montants des parts fixes et variables à appliquer en 2009, à savoir ;

La part fixe : comprend notamment, l'adhésion à l'USSGETOM et le coût de la déchetterie pour un montant de 113 000 euros en 2009 + la collecte effectuée par le camion du SIVOM du Sauternais soit : 115 000 euros. Ces charges fixes sont réparties sur les 2125 foyers que compte la Cdc. Considérant le second ramassage sur une partie de la commune de Préchac et la commune de Villandraut, la part fixe par foyer s'élève à 97,67 euros.

La part variable correspond quant à elle, au coût des transports et traitement des déchets par l'usine ASTRIA à Bègles (en constante augmentation) pour un total de 175 000 euros en 2009. Cette charge est répartie sur le nombre d'habitants du Canton. Elle s'élève à 38 euros par adulte et 19 euros par enfant de moins de 18 ans habitant le foyer et les étudiants résidant à l'extérieur en semaine. Les listes d'habitants par foyer sont fournies par les communes.

Elle souligne que le ramassage représente seulement 30 % de la facture globale pour ce service.

Pour ce qui concerne, ceux d'entre nous qui n'ont pas reçu la facture suite à un incident technique, la Trésorerie de Bazas s'est engagée à adresser une première lettre de rappel sans pénalités.

Madame la Présidente explique que les diverses réclamations étudiées en commission ont été classées par catégories comme suit ;

A : Annulation partielle de titre (erreur sur le nombre de parts variables)

B : Artisans n'utilisant pas le service

B' : Entreprises individuelles de prestations de services intellectuels

C : Résidences secondaires

X : Mécontents

Y : Cas particuliers

Z : Incompréhension REOM/TEOM

Elle précise que la catégorie A est traitée au fur et à mesure que les informations et justificatifs parviennent au service.

Les catégories seront traitées après modifications du règlement intérieur ou pour la dernière par une large communication dans la presse ; le « Lou Sabitout », l'Info Comm, le site ou par courrier individualisé.

Cet examen a conduit la commission à proposer les modifications suivantes au **règlement intérieur de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères** ;

Article 1 – Objet de ce règlement intérieur

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut.

Article 2 – Définition de la redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères permet à la collectivité de financer l'ensemble des activités liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés qu'elle met en œuvre (collecte, déchetterie, traitement,...), la gestion et l'administration de ce service global.

Article 3 – Définition des redevables

Toute personne habitant en résidence principale ou secondaire sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut est redevable de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Sont également redevables de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères les professionnels basés ou exerçant sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut.

Toute chambre louée à l'intérieur de leur logement par des particuliers générera une ou plusieurs parts variables facturées au propriétaire.

Pour les logements liés à une entreprise, le ménage et l'entreprise étant des entités distinctes, une facture sera éditée pour chacun d'entre eux. (Voir article 5 – cas d'exonération partielle ou totale)

Les communes sont considérées comme redevables au titre de leurs activités sur une base forfaitaire par habitant.

Article 4 – Tarifs, catégories et facturation

Le calcul de la REOM comporte :

1. Une part fixe couvrant les charges fixes :

- Frais de gestion de la déchetterie,
- Adhésion à l'USSGETOM,

- Frais de collecte,

Cette part fixe diffère selon que le redevable bénéficie d'une ou deux collectes par semaine.

2. Une part variable couvrant les frais de traitement des OM, proportionnels aux quantités traitées.

Le montant des parts fixes et variables ainsi que les catégories des différents redevables sont arrêtés par délibération chaque année avant le 15 octobre.

Les différentes catégories retenues à ce jour sont indiquées dans le tableau ci-après :

CATEGORIES	C. FIXE	Nbre de Parts	Nombre de parts
		variables	supplémentaires (*)
Résidences secondaires	1	1	
Foyer 1 personne Adulte	1	1	Plus 1/2 part par personne concernée
Foyer 2 pers. Adultes	1	2	Plus 1/2 part par personne concernée
Foyer 3 pers. Adultes	1	3	Plus 1/2 part par personne concernée
Foyer 4 pers. Adultes	1	4	Plus 1/2 part par personne concernée
Foyer 5 pers. Adultes & plus	1	5	
Lieu de vie ou d'accueil			Plus 1/2 part par personne concernée
Boulangerie	1	1	Si activité exercée au domicile exonération de la charge fixe
Boucherie/charcuterie	1	1	Si activité exercée au domicile exonération de la charge fixe
Coiffeur	1	1	Si activité exercée au domicile exonération de la charge fixe
Cercles associatifs	1	1	
Station service	1	1	Si activité exercée au domicile exonération de la charge fixe
Epicerie	1	3	Si activité exercée au domicile exonération de la charge fixe
Artisan	1	2	Si activité exercée au domicile exonération de la charge fixe et exonération des parts variables sur présentation des justificatifs (Art. 5.3)
Hôtel	1		et une 1/2 variable par chambre
Location de chalets	1		et une part variable par chambre
Restaurant Bar	1	5	Si activité exercée au domicile exonération de la charge fixe
Entreprise < 5 salariés	1	2	
Entreprise > 5 salariés	1	10	
CHAMBRE HOTE, et autres formes d'accueil au domicile			et une 1/2 variable par chambre
GITE (activité hors domicile)	1		et une part variable par chambre
CHÂTEAU	1	5	

(*) Sont concernés les enfants de moins de 18 ans et les étudiants hors canton

4.1 - Les avis de paiement de la REOM seront établis par la Cdc et adressés à tous les redevables par la Trésorerie de Bazas. Les paiements seront adressés à la Trésorerie de Bazas selon les modalités habituelles (chèques, espèce, prélèvement automatique,...).

Pour ne plus payer la Redevance des Ordures Ménagères par prélèvements automatiques, il suffira d'envoyer un courrier à la Cdc. A défaut, le prélèvement automatique sera reconduit chaque année.

4.2 - Le conseil communautaire et la Trésorerie de Bazas proposent un règlement par prélèvements automatiques à échéance.

Pour ce faire, il suffit de remplir le formulaire fourni sur demande par la Cdc ou la Trésorerie et de le transmettre accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à la Communauté de Communes du Canton de Villandraut.

4.3 - La Communauté de Communes du Canton de Villandraut peut facturer les gestionnaires de copropriétés et d'H.L.M. pour les occupants des logements qu'ils ont en gestion après les en avoir avertis par courrier avant le 1^{er} janvier de l'année de facturation.

Article 5 – Cas d'exonération partielle ou totale

De fait, est assujéti tout occupant d'un local à usage d'habitation ou professionnel présent dans les lieux le 1^{er} jour du semestre.

Des exonérations peuvent être obtenues :

5.1 - Les logements, déclarés vacants (vides de meubles) auprès du Centre des Impôts ou par les Mairies, sont exonérés.

5.2 - Les enfants scolarisés en internat ou étudiants, à l'extérieur de leur foyer, ne sont comptés que pour une demi-part dans la composition du foyer servant de base de calcul au montant de la redevance sous réserve de justificatif.

5.3 - Ne peuvent bénéficier d'une exonération partielle ou totale que les personnes morales ou professionnelles pouvant démontrer de manière objective leur non utilisation du service. Pour cela, les pièces suivantes doivent être jointes à la demande d'exonération :

La copie du contrat de collecte et d'élimination des déchets conclus avec une entreprise et,

La copie du bordereau attestant de l'élimination des déchets.

5.4 - Les personnes morales ou professionnelles exerçant au domicile une activité de prestataire de service non génératrice de déchets ménagers seront dispensées.

5.5 - Le fait de ne pas résider en permanence sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut, pour des raisons professionnelles, n'est pas un motif d'exonération.

Article 6 – Vérification des informations et périodicité

Les avis de paiements seront adressés une fois par semestre.

- Il appartient à l'usager de se manifester pour tout changement avant le 1^{er} janvier ou le 1^{er} juillet.

- En cas de désaccord flagrant, la Cdc maintient sa position sur le nombre de personnes à retenir, le redevable devant apporter la preuve de sa bonne foi.

- Pour compléter les fichiers, nécessaires au calcul de la redevance, ou vérifier leur validité, les services de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut pourront faire remplir un questionnaire permettant de compléter, modifier ou confirmer les renseignements connus.

Motifs entraînant modification de l'abonnement	Pièces à fournir à la Cdc
Décès	Extrait d'acte de décès
Naissance	Extrait d'acte de naissance
Départ ou arrivée dans la commune	Si vous êtes propriétaire : Attestation de vente délivrée par le Notaire et Justificatif du nouveau domicile (facture Edf,...) Si vous êtes locataire : Justificatif de départ (Etat des lieux par exemple,...) précisant les coordonnées du propriétaire et Justificatif du nouveau domicile (facture Edf,...)
Logement vacant	Attestation du Centre des Impôts ou de la Mairie
Fin de location saisonnière	Attestation de la Mairie
Modification du nombre de personnes au foyer	Attestation sur l'honneur du résident précisant le nombre de personnes à prendre en compte.
Enfants en Internat	Certificat de scolarité précisant la qualité de l'élève

Article 7- Application du règlement intérieur

Les élus et services de la Cdc sont chargés d'appliquer et de contrôler l'application du présent règlement.

Article 8 – Affichage et informations

Le présent règlement sera affiché au siège de la Cdc et dans les communes. Il sera communiqué avec la 1^{ère} facturation et dans un journal info de la Cdc.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à la Communauté de Communes du Canton de Villandraut ;

Siège social : Hôtel de ville – 1^{er} étage – 33730 VILLANDRAUT

Services Administratif – Hôtel de ville – 1^{er} étage 33730 NOAILLAN

Mail : administration@cc-villandraut.fr

Tél. : 05 56 25 85 55 – Fax. : 05 56 25 85 56

Ce règlement intérieur s'appliquera avec effet rétroactif soit à la facturation du 1^{er} semestre 2009.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide ;

- D'adopter le Règlement Intérieur pour la REOM tel que ci-dessus modifié,
- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Enfin, la mensualisation de cette redevance fera l'objet d'une large communication sur le « Lou Sabitout » et d'un coupon réponse pour les personnes intéressées qui recevront alors individuellement un contrat pour le prélèvement automatique entrant en vigueur en février 2010. Toutefois, toute démarche postérieure au 15 août 2009 ne verra sa demande prise en compte que pour l'année suivante.

Commission 5

Enfance Jeunesse

Madame CRUSE rend compte du Comité de Pilotage qui s'est déroulé ce jour.

Le Pays des Landes de Gascogne propose ;

La mise en réseau des acteurs Jeunesse qui se présenterait cette année sous la forme d'une sortie commune sur le Pays,

La signature d'une Convention pour la mutualisation des moyens, resteraient à la charge de la Communauté les charges de personnel, les frais de repas et de transport,

Cette convention comprend une fiche de suivi et une fiche bilan.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide ;

- D'autoriser, Madame la Présidente, à signer une convention de partenariat et de mutualisation des moyens avec le Pays des Landes de Gascogne pour l'animation des jeunes et,

- Charge, Madame la Présidente, de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Modification au plan de financement de « l'action dans mon jardin »

Madame CRUSE expose que le plan de financement de l'action « dans mon jardin » arrêté par délibération du 9 avril dernier nécessite une modification. En effet, le financement de la CAF s'avère légèrement plus élevé, elle propose qu'il soit ainsi modifié :

DEPENSES		RECETTES	
Transport	385	Ventes produits finis	628,84
Visites	570	CAF 33	617,96
Prestation "Gueille et Ferraille"	3 600,00	Leader	2 701,55
Mission réception	200	Cdc	1 592,40
Petit matériel	785,75		
TOTAL	5 540,75		5 540,75

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- De modifier comme ci-dessus le plan de financement exposé et
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Préfiguration du Centre Social – adhésion à la Fédération

Madame CRUSE expose qu'une rencontre avec les représentants de la Fédération des Centres Sociaux a démontré que cet organisme n'a pas d'expérience en milieu rural, la proposition d'accompagnement est trop chère, 14 700 €, en conséquence le Comité de Pilotage propose de lancer le recrutement pour lequel la fiche de poste est en cours de rédaction,

D'adhérer à la Fédération des Centres Sociaux pour bénéficier notamment des échanges d'expérience au tarif de 800 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'adhérer la Fédération des Centres Sociaux pour la somme de 800 € et,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Présentation de l'action jeunesse

Madame CRUSE rend compte de l'excellente impression unanimement ressentie à la présentation du projet pour la Jeunesse conçu par Fabrice CARRET, nouvellement recruté. Ce projet sera communiqué à chaque mairie.

Il comporte notamment des permanences d'accueil dans chaque grande commune, un temps d'écoute auprès des jeunes, un délai fixé à 3 mois afin d'établir un diagnostic, des interventions multisports ouvertes aux adultes et des interventions écoles multisports, ces deux dernières actions étant financées à 50 % par le Conseil Général, des sorties le vendredi ou le samedi soir, 8 jours de campagne jeunes au stade, des sorties théâtre, art contemporain, un weekend en gestion libre (organisé par les jeunes eux-mêmes), des permanences les samedis pour l'animation d'un atelier média jeunes (création d'un site) et un atelier pour l'organisation d'un évènement intercommunal.

Madame CRUSE expose que les frais de transport ne sont pas pris en charge par la CAF sur des actions spécifiques. Il convient donc d'étudier la possibilité d'une régie afin que les jeunes participent au coût du transport. Madame DEXPERT suggère que l'on examine la possibilité d'augmenter le temps du Service Transport à Domicile.

Madame CRUSE précise que les frais de personnels et de transport sont en grande partie pris en charge par la fiche « Etude préalable au Contrat Territorial Global » englobant notamment la préfiguration du centre social et les actions pour les Jeunes.

Madame LAULAN souhaiterait qu'un blog simplifié et plus largement ouvert soit mis en place afin que chacun puisse suivre et échanger concernant les actions jeunesse.

Abécédaires

Madame CRUSE expose, que pour cette action entrant dans le cadre du Plan Départemental de Lecture Publique adopté par le Conseil Général, la Bibliothèque Départementale de Prêt a sollicité la Communauté de Communes pour coordonner les différents partenaires et propositions à l'étude. Elle souhaite qu'un groupe de travail se mette en place très rapidement compte tenu du fait qu'un pré programme prévoit des actions dès l'automne 2009.

Madame DEXPERT propose que compte tenu du lien de l'action avec l'étude pour la médiathèque, le groupe de travail « médiathèque » suive le projet.

Le groupe constitué se compose comme suit :

Communes	Délégués
Bourideys	Marianne LABOUILLE
Cazalis	Jean-Claude LASSALLE
Lucmau	Mireille CREMEL
Noaillan	François GRIFFON
Pompéjac	Isabelle DEXPERT
Préchac	Sandra BAROT
Uzeste	Jeanne-Marie BAUP
Villandraut	Véronique HARRIBEY

La composition de ce groupe de travail sera rappelée aux Mairies.

Aide à Domicile

Madame CRUSE expose que la commission continue de travailler au règlement intérieur du service mais reste sans nouvelles de l'UDCCAS.

Les premières évaluations effectuées par l'ADMR sous agrément du Conseil Général semblent correctes.

Commission 6

Piscine

En l'absence excusée de Monsieur SCHMIT, Monsieur Le Directeur Général des Services expose les difficultés rencontrées au recrutement d'un BEESAN ; cinq ont refusé les conditions initiales concernant les leçons de natation, Melle TESSIER a accepté aux conditions suivantes ;

1. Ouverture de la piscine du lundi au samedi, fermeture le dimanche,
2. Le BEESAN sera rémunéré sur la base de 36 h hebdomadaires + les leçons de natation,
3. Tous les jours, elle sera aidée d'un BNSSA entre 15 h et 19 h 30 en la personne de Justine SERRE,
4. Melle TESSIER logera chez une connaissance et Melle SERRE sera logée au camping.

Modification des horaires d'ouverture de la piscine

Monsieur Le Directeur Général des Services propose que soient arrêtés les horaires suivants ;

- Ouverture saisonnière du 15 juin 2009 au 29 août 2009
- Du 15 juin au 2 juillet, uniquement pour la natation scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
- Le 1^{er} juillet puis du 3 juillet au 29 août tous les jours de la semaine sauf le dimanche – de 11 h à 12 h 30 pour les groupes et de 15 h à 19 h 30 pour tout public.

Après en avoir délibéré et à 1 voix Contre, 2 Abstentions et 12 Pour, le Conseil Communautaire décide :

- D'arrêter comme ci-dessus indiqué les horaires 2009 de la piscine communautaire et,

- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Madame CRUSE réitère sa demande pour qu'un tarif forfaitaire aux familles soit étudié pour la saison 2010.

Par ailleurs, Monsieur Le Directeur Général des Services expose les nombreux soucis rencontrés à la Piscine avec l'entreprise DEELO pour la réalisation des travaux.

Madame la Présidente souligne pour sa part la nécessité d'inscrire dans les travaux à mener ;

1. Une réflexion sur la structuration d'une équipe technique, (gestion des structures et du matériel intercommunal,...)
2. La formation en interne d'un personnel qualifié pour la surveillance de la piscine.

Ouverture de la piscine aux scolaires

Monsieur Le Directeur Général des Services expose que malgré tous ces aléas, la piscine ouvre dès ce lundi aux scolaires, il convient donc comme chaque année de signer une Convention avec l'Education Nationale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer une convention avec l'Education Nationale pour l'ouverture de la piscine aux enfants des écoles de la Communauté de Communes,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Bases Nautiques avenant aux tarifs

Monsieur Le Directeur Général des Services expose que comme les années passées les services ont diffusé des devis de prestations à l'intention des groupes nécessitant un encadrement avec une remise de 15 % sur la location du matériel. Or cette précision a été omise lors de la délibération de janvier 2009.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'accorder une remise de 15 % sur la location du matériel aux groupes nécessitant un encadrement qualifié
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Monsieur Le Directeur Général des Services fait état des nombreuses difficultés là encore rencontrées pour le nettoyage du Ciron suite à la tempête.

Monsieur CAPS rappelle que le Syndicat vient juste de prendre la compétence pour le nettoyage du Ciron.

Il est proposé qu'un rendez vous de fin de saison permette de mieux anticiper ce genre d'aléas.

Pour ce qui concerne le barrage à Villandraut, Madame DEXPERT précise qu'une consultation est en cours à l'initiative du Conseil Général jusqu'à fin juin, les travaux sont programmés pour juillet 2009.

Monsieur Le Directeur Général des Services précise qu'une réunion est organisée demain samedi 13 pour la réception des saisonniers à la Base nautique.

Agenda 21

Madame la Présidente rend compte de la réunion organisée à l'initiative du Conseil Général qui s'est déroulée à Villandraut, première des 4 programmées.

Monsieur Le Directeur Général des Services expose que cette réunion était loin d'être dénuée d'intérêts notamment concernant les apports méthodologiques et les échanges d'expérience.

Madame DEXPERT regrette qu'elle ait été si peu fréquentée ce qui n'a pas permis de mettre en valeur le travail réalisé par les techniciens en charge à la Communauté de Communes, Olivier SENTILHES et au Pays, Isaline BOUIX.

Leader : projet jeunes famille

Comme Madame CRUSE l'a présenté en commission 5, le projet Leader pour l'Etude préalable à l'élaboration du Contrat Territorial Global comporte deux volets ;

1. Un projet jeunesse sur une durée de 9 mois avec une phase diagnostic et une phase plan d'actions essentiellement tourné vers un public jeune
2. Un projet « famille » de création d'un Centre Social soutenu par la CAF avec une phase de préfiguration de 18 mois pouvant aboutir à la création d'un centre assurant la cohésion de l'action sociale de notre Communauté.

Madame la Présidente présente le plan de financement à présenter au comité de programmation Leader début juillet.

Dépenses		Recettes	
Achat de données	73,50	Demande subvention Leader	13 265,88
Reprographie	263,12	Conseil Général	5 312,70
Adhésion à la Fédération	800,00	CAF 33	14 000,00
Frais de déplacement	2 503,00	Autofinancement	8 144,64
Frais de personnel	37 083,60		
	40 723,22		40 723,22

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- o D'autoriser le plan de financement du Projet jeunes famille tel que ci-dessus,
- o Dit que les sommes ont été inscrites au Budget Général,
- o Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Madame CRUSE fait à cette occasion un point des recrutements en cours.

En effet, la Directrice du Multi accueil doit être remplacée, l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles nous quitte ainsi que l'une des deux psychologues du Lieu Accueil Enfants Parents. Les appels à candidature ont été lancés.

Projet Eco-communauté

Ce point sera examiné en septembre prochain.

Questions Diverses

LGV

Madame la Présidente rend compte des deux réunions liées à la LGV ;

Une première réunion publique à l'initiative des associations à Préchac et à laquelle participaient 150 à 200 personnes – Réunion bien construite et bien documentée,

Une deuxième réunion « Elus » à l'initiative de GPSO (Grands Projets Sud Ouest) -

Monsieur FOUCAULT RFF a, quant à lui, était fort désagréable dans son positionnement, à savoir ; "Désolés, si ce projet n'est pas d'intérêt général pour vous, il l'est pour d'autres. Il est évident qu'un tel projet a un impact important, à vous de voir si vous pouvez nous aider à le rendre le moins impactant possible...". Les élus locaux se trouvent ainsi dans la curieuse position soit de s'abstenir de toute concertation et de prendre le risque de se voir reprocher de ne pas avoir essayé de limiter les dégâts, ou bien d'accepter la concertation et de se voir accusés d'accepter un projet inacceptable pour la population locale.

Madame la Présidente propose, qu'il soit le plus largement possible communiqué à ce sujet, et notamment dans le prochain « Info Comm » afin que la population mesure la difficulté pour les élus locaux de se faire entendre.

Une réunion est prévue sur ce thème mercredi prochain à la sous préfecture à 14 h 30.

Les contreparties devraient être rapportées dans leurs grandes lignes.

SCOT

Madame la Présidente rappelle que la prochaine réunion sur le thème du SCOT se déroulera le 20 juin prochain à Bazas (9 h 30 – 12 h).

Gironde Numérique

Monsieur BUNGERT rend compte du résultat de la Commission d'Appel d'Offre concernant la couverture ADSL du Département.

Le partenaire retenu est France Télécom. Le contrat sera signé ce mois de juin. Les travaux devraient débuter en septembre 2009. Il consistera à utiliser le réseau filaire actuel, à installer une dorsale pour les collèges et une fibre optique si nécessaire. Pour les zones d'ombre le système NRA a été retenu malgré tout environ 1 200 personnes resteront non équipées, elles devront envisager une couverture satellite et recevront pour ce faire un dédommagement de 200 € chacune.

Monsieur BUNGERT remet une clef USB contenant tous les détails de ce Marché.

Laurence HARRIBEY	Alain CAPS
Jean-Pierre AUROUX	Sophie LAULAN
Jeanne-Marie BAUP	Cécilia MATEU-BAREL
Jean BUNGERT	Roselyne LALANNE
Marielle CRUSE	
Eric COURCY	Jean BELIARD
Bernard BORDESSOULLES	Maryse BANQUET RENARD
André L'AZOU	Liliane BORDESSOULES De 21 h 15 à 21 h 45
Isabelle DEXPERT De 21 h 45 à la fin de la séance	